

La coordination du projet sera assurée par la Direction Nationale de la Production et de l'Industrie Animale (DNPIA). La DNPIA se chargera de la mise en place de la coordination, le suivi et la mobilisation de la contribution de l'Etat au financement.

Projet n°2: Aménagement des champs selon des courbes de niveau

Introduction

Les scénarios de changements climatiques pour le Mali pourraient se traduire par :

- La multiplication des poches de sécheresse dans les zones agricoles
- Les fortes probabilités de phénomènes extrêmes : sécheresses et inondations ;
- la baisse de crue des fleuves, des marigots, mares, etc.;
- l'aggravation des phénomènes d'érosion (hydrique et éolienne) ;
- la baisse de fertilité des sols.

En tant que technologie d'adaptation aux changements climatiques, la pratique des aménagements en courbe de niveau est une technologie qui favorise l'infiltration des eaux de ruissellement, permet de conserver l'humidité du sol et de lutter contre l'érosion. Le paysan a la possibilité de semer longtemps après une forte pluie.

Depuis 2007, le Mali s'est engagé dans une approche programmatique promue par Terra Africa et ayant pour objectif d'élaborer un cadre stratégique national d'investissement pour la gestion durable des terres (CSI-GDT).

L'engagement du Mali pour l'adoption de la GDT prouve que le Mali accorde une place de choix à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles dans les différentes politiques et stratégies qui ont fait l'objet des principaux cadres de référence en vigueur. Il s'agit notamment du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR), du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR).

La GDT accorde une place de choix à la restauration et la récupération des zones et sites dégradés.

But : Augmenter le potentiel productif des terres agricoles dans les conditions de variabilités climatiques au Mali.

Objectifs :

- favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement ;
- équiper les producteurs en intrants de démonstration (matériels de démonstration)
- assurer la formation des différents acteurs intervenant dans la diffusion ;
- organiser les producteurs à mieux appliquer la technologie à moindre coût ;
- régénérer le couvert végétal à travers la baisse de la température avec la réserve d'eau et l'augmentation du niveau de la nappe phréatique ;
- récupérer les superficies perdues par érosion ;
- augmenter la production par l'adoption de la technologie par les paysans.

Faisabilité technique :

- Disponibilité de la technologie au Mali;
- Existence de l'encadrement par les services techniques;
- Besoins exprimés par les populations ;
- Objectifs du projet en rapport avec les orientations du CSLRP et le SDDR.

Résultats attendus

- les acteurs sont formés et équipés ;
- les paysans ont pratiqués la technologie ;
- les paysans sont équipés ;
- les paysans sont organisés ;
- la production est augmentée grâce à l'adoption de la technologie par les producteurs.

Durée : le projet sera exécuté pendant une période de trois (03) ans. La première année sera consacrée à la mise en place de la coordination, de l'équipe de terrain, à la sensibilisation, à la formation des formateurs et aux choix des sites propices. La deuxième et la troisième année du projet seront consacrés : à la phase production, formation, poursuite de la sensibilisation, organisation des paysans autour des intérêts communs, supervision, évaluation à mi-parcours,

poursuites des activités, évaluation finale et la clôture du projet.

Budget : Coût financier : 300.000 \$US

Faisabilité financière

- Appui dans le cadre Programme stratégique de Poznan sur le transfert des technologies (EBT/TNA) ou autres financements à rechercher ;
- Apport de l'Etat ;
- Apport des communautés bénéficiaires.

Suivi-évaluation

- Indicateurs de suivi-évaluation :
- les augmentations de production (en tonnes) et les superficies traitées (ha),
- le nombre de producteurs et agents des services techniques formés,
- le nombre de producteurs ayant adoptées la technologie.

Mécanisme de suivi-évaluation

- suivi mensuel,
- revue à mi-parcours,
- évaluation à la fin du projet sera effectuée et un rapport final sera élaboré.

Risques liés au projet

- difficultés liées au financement,
- retard sur le décaissement des fonds.

Arrangement institutionnel

Le projet sera sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture en collaboration avec les ministères concernés. Il sera appuyé par un comité de pilotage composé de toutes les parties concernées par le projet. La coordination du projet sera assurée par la Direction Nationale de l'Agriculture. La DNA se chargera de la mise en place de la coordination, le suivi et la mobilisation de la contribution de l'Etat au financement.

Projet n°3 : Diffusion des variétés améliorées de mil, riz, maïs et sorgho adaptées aux changements climatiques (mil toroniou et sossa, riz telimani et wassa, maïs tzee-y et jorobana-t, sorgho djakumbè et ginkan).

Introduction

Les variations climatiques constatées au cours de ces dernières décennies au Mali ont eu comme conséquence entre autres :

- la baisse de la pluviométrie annuelle dans les zones agricoles;
- la multiplication des poches de sécheresse dans les zones agricoles
- le décalage des débuts et fins d'hivernage et la perte de repères pour les producteurs (calendrier agricole) ;
- la baisse moyenne de 40 à 60 % des débits des grands fleuves depuis le début des années 1970 ;
- la baisse de crue des fleuves, des marigots, mares, etc.;
- l'aggravation des phénomènes d'érosion (hydrique et éolienne) ;
- l'abandon progressif des champs en haut de topo séquence ;
- l'abandon des cultures exigeantes en eau et/ou de cycle long ;
- la dégradation sans précédente du potentiel productif.

Pour s'adapter à cette nouvelle situation, l'Institut d'Economie (IER), la structure principale chargée de la recherche agricole au Mali a mis au point des variétés sélectionnées adaptées à chacune des zones agro-écologiques et résistantes aux ennemies des cultures.

La diffusion des nouvelles variétés dans les zones agro-écologiques reste limitée à cause leur méconnaissance par les populations et leur faible niveau de revenu.

La diffusion des variétés proposées cadre avec la planification du Ministère de l'Agriculture qui a élaboré en novembre 2007, un plan d'action 2008-2012 en harmonie avec les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole et celles du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté en y intégrant les changements climatiques.

But : Contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production des cultures céréalières dans